



SOMMAIRE

Point 85 de l'ordre du jour :

Page

La situation dans la République du Congo (suite) . . . 117

Président : M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation dans la République du Congo (suite)

1. M. RIFA'I (Jordanie) [*traduit de l'anglais*] : Au cours des précédents débats sur le problème du Congo, la délégation de la Jordanie s'est abstenue de prendre position. Non pas que nous soyons indifférents à la situation qui règne au Congo, mais la confusion et l'évolution rapide des événements ainsi que l'internationalisation du problème sur le plan politique et à d'autres points de vue, nous ont incités à adopter une attitude de prudence. Nous ne déplorons cependant pas moins que les autres nations le malheur qui s'est abattu sur la jeune République africaine dès la proclamation de son indépendance.

2. Ma délégation ne borne pas seulement ses préoccupations à l'évolution au jour le jour des événements au Congo, mais elle s'inquiète des graves répercussions que ces événements peuvent avoir sur les responsabilités assumées par les Nations Unies, telles que les définissent les nombreuses résolutions adoptées sur ce problème.

3. J'estime inutile de nous appesantir sur les divers facteurs et les diverses raisons qui ont causé cet état de choses au Congo; aussi n'ai-je pas l'intention de faire l'histoire de cette situation ni d'entrer dans le détail des événements.

4. En fait, le problème du Congo a fait l'objet d'une discussion complète et approfondie, et les divers groupes et délégations sont parvenus à un accord substantiel, ainsi qu'en témoignent de nombreuses résolutions dont la dernière en date est la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février 1961¹. Ma délégation estime le moment venu d'examiner la situation au Congo à la lumière des objectifs fixés par ces résolutions et de leur application.

5. J'aimerais souligner que les Nations Unies sont intervenues au Congo essentiellement pour accomplir certaines tâches fondamentales dont les plus importantes et les plus urgentes sont les suivantes : premièrement, maintenir l'ordre public; deuxièmement, veiller à ce que les troupes belges quittent la République du Congo; troisièmement, protéger l'indépendance du Congo et sauvegarder son unité et son intégrité territoriale.

6. Bien que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question du Congo aient été équivoques sur certains points et soient demeurées de caractère trop général sur d'autres, il n'en reste pas moins qu'elles ont toujours fait mention explicite de ces trois objectifs fondamentaux. Le retour à l'ordre et à la légalité n'a cessé d'être réclamé; toutes les résolutions ont insisté sur l'évacuation du personnel et des troupes belges. Quant à la sauvegarde de l'unité et de l'intégrité territoriale, elle constitue l'une des principales responsabilités qu'ont assumées les Nations Unies au Congo.

7. Pour me résumer, je citerai le paragraphe 2 de la résolution adoptée le 20 septembre 1960 par l'Assemblée générale [1474 (ES-IV)] :

« L'Assemblée générale,

.....

« Prie le Secrétaire général de continuer de mener une action vigoureuse conformément aux termes des résolutions susmentionnées et d'aider le Gouvernement central du Congo à rétablir et maintenir l'ordre public dans tout le territoire de la République du Congo et de sauvegarder son unité, son intégrité territoriale et son indépendance politique dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. »

Selon ce mandat, les Nations Unies envisageaient que le Congo, qui a demandé l'aide des Nations Unies, était un pays indépendant et uni où doit régner l'ordre public, et non pas un Congo où ces éléments font complètement ou en partie défaut.

8. Nous déplorons que les récents événements survenus au Congo aient déçu nos espoirs et les vœux des Nations Unies. La situation actuelle, qui est grave, porte atteinte au prestige et à l'autorité des Nations Unies. Parlant de l'assassinat honteux et déplorable de Patrice Lumumba et de ses collaborateurs, un prétendu ministre de l'intérieur du Katanga a dit : « J'interdis aux Nations Unies de prendre position sur ce sujet. » Lors de l'incident de Matadi, les Nations Unies ont été défiées par les armes. A ce propos, je tiens à présenter à la délégation du Soudan nos sincères condoléances à l'occasion de la mort de nos frères soudanais tombés au champ d'honneur en défendant la cause des Nations Unies. Nous adressons également le témoignage de notre sympathie aux gouvernements et aux pays de tous ceux qui ont péri au cours des opérations du Congo. Ainsi donc, si les Nations Unies entendent rester au Congo, il faut qu'elles y imposent efficacement leur présence, sous peine de compromettre leur prestige et leur avenir.

9. Le second objectif des Nations Unies est de travailler dans un Congo unifié, en collaboration avec un gouvernement central. Un Congo divisé et morcelé, comprenant plusieurs gouvernements ou plusieurs États confédérés, tel que l'a conçu la Conférence congolaise de Tananarive, ne saurait donc convenir au déroulement de l'opération des Nations Unies dont de nombreuses résolutions ont fixé les modalités. Si l'on considère le mandat actuel des Nations Unies, on ne peut que remarquer combien les déclarations de Tananarive s'écartent de l'esprit qui a inspiré les décisions du Conseil de sécurité. Les Nations

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, Supplément de janvier, février et mars 1961, document S/4741.

Unies doivent donc veiller à faire appliquer leur mandat au Congo sur un territoire indivisible et à n'accorder leur aide qu'à un gouvernement central élu selon une constitution démocratique.

10. En troisième lieu, on ne peut concevoir un Congo indépendant tant que des troupes et des conseillers politiques belges s'y maintiennent au défi des requêtes expresses du Conseil de sécurité. Nous aimerions donc que soit faite une déclaration claire et précise sur ce sujet capital, et nous estimons que l'Assemblée générale devrait examiner avec un soin particulièrement attentif cet aspect du problème.

11. La résolution du Conseil de sécurité du 21 février comportait une partie A qui avait reçu la priorité et traitait des mesures immédiates, et une partie B qui définissait une politique à plus longue échéance. Chacun des quatre paragraphes du dispositif de la partie A requiert des mesures immédiates parmi lesquelles nous voyons figurer des dispositions destinées à empêcher la guerre civile et prévenir les combats, à assurer l'évacuation de tous les personnels militaire et paramilitaire et conseillers politiques belges et d'autres nationalités se trouvant au Congo, et à obtenir des autres Etats qu'ils empêchent sur leur territoire le départ de ces personnels pour le Congo; nous y voyons aussi décider qu'une enquête aura lieu sur la mort de Patrice Lumumba.

12. Quant aux dispositions contenues dans la partie B, elles sont plutôt d'ordre intérieur. Elles demandent le rétablissement de la stabilité intérieure au Congo par la convocation du Parlement la réorganisation des unités de l'armée congolaise et le renforcement de la discipline militaire, et la réconciliation des dirigeants congolais. Ma délégation approuve entièrement les vues exprimées dans cette partie B, mais elle considère comme essentiel que soient mises en œuvre immédiatement les mesures prévues dans la partie A afin de créer le climat de paix et de salubrité qui seul permet d'aboutir à des résultats satisfaisants.

13. Ma délégation est pleinement consciente des difficultés qui viennent entraver la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies; au nombre de ces difficultés, je citerai les ambitions impérialistes dont le Congo est l'enjeu, les ingérences extérieures, les faiblesses intérieures, une certaine ambiguïté attachée au mandat des Nations Unies et le manque de préparation dont souffre l'opération des Nations Unies au Congo. Ma délégation ne peut donc souscrire à l'opinion qui rend le Secrétaire général responsable du recul marqué par l'action des Nations Unies au Congo. Nous reconnaissons aussi que pour pouvoir mener à bien les tâches qui lui ont été confiées, la Force des Nations Unies doit être renforcée et mieux équipée.

14. Cependant, deux points de vue se dégagent des discussions sur la présence de la Force des Nations Unies au Congo: l'un préconise le maintien de la Force sur le territoire congolais, l'autre demande l'arrêt des opérations. Aux tenants du premier point de vue, je réponds que maintenir la Force dans son état d'impuissance actuel ne fera qu'entraîner de nouvelles pertes et de nouveaux échecs. Aux tenants du second point de vue, je réponds que, si l'arrêt des opérations survenait après que la Force des Nations Unies, aurait dû s'avouer vaincue, ma délégation estime que les Nations Unies devraient renoncer à tout jamais à intervenir utilement lorsque des événements semblables rendraient de telles opérations nécessaires.

15. Dans son rapport du 1^{er} mars 1961 [A/4703], le Secrétaire général dresse un plan destiné à satisfaire aux exigences du nouveau mandat au Congo. Il avance le chiffre de 25 000 hommes environ pour l'effectif des forces indispensables et nous croyons comprendre que ces forces devraient assumer toutes les tâches qu'il a été demandé à l'Organisation des Nations Unies d'accomplir aux termes

des résolutions qu'elle a adoptées. Si tel est le cas, nous sommes amenés à nous demander si cet effectif maximum devra entreprendre ces différentes tâches conjointement et simultanément, ou bien par étapes et avec un ordre de priorité. Si le mandat actuel doit être mis en œuvre totalement et au même moment dans tous les domaines le chiffre de 25 000 hommes avancé par le Secrétaire général nous paraît justifié; mais, s'il doit y avoir un ordre de priorité, il faudrait réévaluer l'effectif de la Force des Nations Unies suivant les besoins. Nous croyons en tout cas que l'application du nouveau mandat institué par la résolution du 21 février exige l'établissement d'un programme ou d'un calendrier qui en déterminerait les étapes, les échéances, les domaines d'action, et qui fixerait les objectifs de chaque mesure.

16. En parlant du rapport du Secrétaire général et des propositions concernant la nouvelle composition de la Force des Nations Unies et son financement, ma délégation n'entend établir aucun lien entre ses observations et les obligations financières qui pourraient incomber aux Etats Membres, aux termes de résolutions passées ou futures concernant le financement de l'opération des Nations Unies au Congo. Nous faisons des réserves sur ce sujet et nous avons déjà exposé notre point de vue.

17. M. NIELSEN (Norvège) [*traduit de l'anglais*]: Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer à la délégation de Cuba les sincères condoléances de ma délégation à l'occasion de la mort soudaine et prématurée de M. Bishé Alberni, représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

18. La délégation norvégienne estime que la situation au Congo est grave et justifie nos inquiétudes. Mais nous ne pensons pas qu'entamer un nouveau débat au sein de l'Assemblée maintenant soit le meilleur moyen de venir en aide à ces 14 millions de Congolais qui ont déjà subi tant de déceptions et d'échecs depuis leur accession à l'indépendance. Et nos doutes se trouvent pleinement justifiés lorsque nous voyons des opinions contraires s'affronter publiquement ici et donner lieu à des polémiques violentes et néfastes.

19. Pas plus tard que le 21 février, le Conseil de sécurité, à l'issue d'un long débat et d'un examen approfondi, a donné un nouveau mandat à la Force des Nations Unies afin d'empêcher que la situation ne s'aggrave et ne dégénère en guerre civile. Pour notre part nous approuvons pleinement les objectifs définis par la résolution que le Conseil de sécurité a adoptée le 21 février 1961. Nous avons la ferme conviction que, dans l'intérêt du peuple congolais et dans celui de la paix et de la sécurité internationales, rien ne devrait être dit ou fait lors du présent débat qui puisse entraver la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité. Chacun sait que le Secrétaire général, en étroite coopération avec le Comité consultatif pour le Congo et les représentants des Nations Unies au Congo, prend des mesures immédiates pour que soit appliquée cette résolution, conformément aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies et aux résolutions précédemment adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

20. Les dirigeants congolais viennent de tenter, par divers moyens, d'arriver à un accord. La Commission de conciliation des Nations Unies pour le Congo a présenté ses conclusions et ses suggestions en vue d'une réconciliation politique durable. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour exprimer notre reconnaissance aux membres de la Commission pour le travail considérable qu'ils ont accompli dans des circonstances très difficiles. Ma délégation estime que les conclusions du rapport de la Commission [A/4711 et Corr.1 et Add.1 et 2] devront inspirer les efforts qui seront faits à l'avenir pour parvenir à l'esprit de conciliation indispensable. Nous espérons

que ce rapport fera réfléchir les membres de l'Assemblée et les incitera à de nouveaux efforts en vue de trouver aux conflits politiques internes du Congo une solution que puisse accepter une large majorité du peuple congolais.

21. Le rapport de la Commission de conciliation s'adresse avant tout aux dirigeants des diverses factions politiques du Congo. Les Nations Unies ne peuvent — et je suis certain que cette assemblée ne le souhaiterait pas — imposer au Congo une solution politique de leur choix. La tâche des Nations Unies est de prendre des mesures conformes aux décisions du Conseil de sécurité afin d'empêcher que n'éclate la guerre civile.

22. Il appartient également à l'Organisation d'aider le Congo à maintenir l'ordre public sur son territoire et de lui apporter l'assistance administrative, technique et économique indispensable au redressement et au développement de son économie. Ma délégation estime, toutefois, que l'accord provisoire — qui a été évoqué au cours de nos débats des 28 et 29 mars [969^e et 970^e séances] — conclu l'an dernier entre la République du Congo et l'ONU devrait être complété maintenant par un accord statutaire.

23. Il faut espérer que, maintenant que l'Assemblée a repris l'examen de la situation au Congo, le présent débat nous conduira à une solution constructive, et qu'il ne donnera plus lieu à des échanges d'accusations véhémentes et à l'exploitation d'intérêts qui n'ont, au mieux, qu'un rapport lointain avec le sujet de la discussion.

24. La délégation norvégienne déplore vivement que les événements du Congo aient servi de prétexte à des attaques contre l'Organisation elle-même, contre la charge du Secrétaire général et contre l'intégrité du présent titulaire de cette charge. Toute action qui jette des doutes sur les Nations Unies ne peut qu'aller à l'encontre des efforts accomplis pour venir en aide au peuple congolais et constitue une menace envers l'avenir de l'ONU et la situation internationale dans son ensemble. En tant qu'Etats Membres, nous devons tous essayer de travailler dans la mesure de nos moyens au succès de l'opération des Nations Unies au Congo. Si nous laissons l'opération aller à un échec, nous aurons à en affronter les conséquences qui risquent d'être graves. Aucun Etat Membre, si grand qu'il soit n'a le droit — et il ne faut pas le lui permettre — d'exploiter la situation à des fins personnelles.

25. En tant que représentant de l'un des petits Etats Membres, je me sens autorisé à insister sur ce point, d'une extrême importance pour nous, car ce sont les petits Etats Membres qui souffriraient le plus d'un affaiblissement de l'Organisation des Nations Unies. Le meurtre de Patrice Lumumba et des autres dirigeants politiques a profondément ému mon gouvernement et mon pays. Mais il nous paraît inconcevable que qui que ce soit puisse même songer à accuser le Secrétaire général d'assassinat politique et à le rendre responsable des autres événements tragiques qui se sont produits au Congo. S'abandonner aux récriminations n'est certainement pas une attitude propre à créer le climat de bonne volonté et de coopération parmi les Etats Membres, qui doit nous permettre de faire un usage constructif des pouvoirs dont dispose l'ONU pour le règlement des conflits internationaux.

26. Lorsque le Congo a accédé à l'indépendance le 1^{er} juillet dernier, le peuple congolais s'est trouvé devant une tâche immense et très difficile. Du jour au lendemain, il a dû prendre en charge l'administration complète d'une région grande comme cinq fois la France, où l'esprit de tribu et une tradition de méfiance mutuelle entre les divers groupes ethniques venaient encore accroître les divisions et les difficultés. Sous l'administration coloniale belge, la population avait bénéficié d'un niveau de vie relativement stable. Mais on ne lui avait donné aucune

possibilité de se préparer à l'indépendance suivant le processus classique d'évolution progressive vers une forme de gouvernement autonome responsable. Aujourd'hui, nous devons admettre que le passage d'un régime purement colonial à l'indépendance et à la pleine souveraineté, accompagnées d'une forme centralisée de gouvernement, n'a pu se faire. Et le Congo s'est trouvé livré aux conflits et aux rivalités entre les diverses factions politiques et leurs dirigeants ainsi qu'aux luttes tribales qui ont coûté bien des vies humaines. Je dois dire, à mon grand regret, que de l'avis de la délégation norvégienne les dirigeants congolais n'ont pas toujours montré le minimum de bonne volonté pour collaborer entre eux ou avec les Nations Unies.

27. Grâce à sa longue expérience et à sa connaissance directe des affaires congolaises, la Belgique était bien placée pour participer aux efforts des Nations Unies en vue d'instaurer une coopération effective avec les dirigeants congolais et ma délégation regrette que les possibilités considérables qu'offrait cette collaboration n'aient pu être exploitées. Enfin, nous sommes inquiets d'avoir pu entendre certains Etats Membres exprimer avec force et parfois même avec violence leur approbation ou leur désapprobation à l'égard des diverses factions congolaises déchirées par leurs conflits internes. Nous estimons que de telles attitudes n'ont rien fait pour favoriser une conciliation que les Nations Unies ont maintes fois déclarée indispensable.

28. Néanmoins, grâce à l'assistance des Nations Unies, nous avons évité au Congo une catastrophe complète qui n'aurait pas manqué d'avoir de graves répercussions internationales. En outre, les Nations Unies sont parvenues à prévenir les épidémies et à soulager la famine qui s'est déclarée à la suite de l'effondrement du système économique et administratif.

29. Le Congo doit maintenant résoudre le problème de la réédification d'une autorité politique capable d'amener les différentes régions à coopérer, soit qu'il adopte un système de gouvernement central, soit qu'il choisisse l'un ou l'autre des systèmes fédératifs. Ainsi que je l'ai déjà dit, c'est au peuple congolais lui-même et à ses dirigeants qu'il appartient de résoudre ce problème. Il faudra évidemment du temps pour restaurer et affermir l'appareil administratif approprié et pour redresser l'économie du pays. La délégation norvégienne est convaincue que les Nations Unies doivent continuer à aider le peuple congolais pendant cette période, tant sur le plan militaire que sur les plans technique et économique.

30. Il est certains aspects de l'opération des Nations Unies au Congo, ainsi que certaines conditions indispensables à son succès, auxquels la délégation norvégienne attache une importance capitale.

31. En premier lieu, l'ONU doit pouvoir compter sur l'appui et la coopération sans restriction non seulement de tous les Etats Membres, mais également des Congolais eux-mêmes. Si le présent débat a pu faire comprendre au peuple congolais et à ses dirigeants qu'ils ont tout intérêt à coopérer avec les Nations Unies, il aura été vraiment utile. Le fait que les Nations Unies ne peuvent prendre parti dans les conflits politiques intérieurs du Congo et ne cherchent pas à le faire devrait montrer au peuple congolais que l'Organisation n'a nulle intention de lui prescrire une solution plutôt qu'une autre, pas plus que d'imposer à ce pays qui vient d'accéder à l'indépendance une forme quelconque de protectorat ou de tutelle.

32. En second lieu je désire rappeler que le Conseil de sécurité a demandé avec insistance que soient réorganisées les forces armées congolaises qui se trouvent à la disposition des différents dirigeants politiques. Nous regrettons que la situation au Congo se soit aggravée au point de rendre ces mesures nécessaires. Si les actes

d'indiscipline et le harcèlement du personnel des Nations Unies par des factions militaires congolaises devaient se prolonger, l'ONU se trouverait empêchée de mener à bien son œuvre de restauration de l'ordre public. Réorganiser l'armée ne signifie pas désarmer les soldats congolais par la force. Certaines déclarations faites au cours des débats précédents sur ce sujet semblent avoir provoqué un malentendu chez les dirigeants congolais. L'Assemblée générale jugera peut-être bon d'effacer cette impression et de préciser que cette réorganisation se ferait en accord étroit avec les autorités congolaises; les diverses factions se trouveraient ainsi tenues en respect et les Nations Unies pourraient prêter leur concours à la reconstitution de l'armée et à son instruction. Ce n'est qu'au cas où le pays serait menacé de guerre civile que les Nations Unies ont été autorisées par le Conseil de sécurité, en dernier ressort et en cas de nécessité absolue, à faire usage de la force pour prévenir l'internationalisation du conflit et le danger qu'elle ferait courir à la paix et à la sécurité internationales.

33. En troisième lieu, la délégation norvégienne désire s'associer sans réserve aux recommandations de la Commission de conciliation concernant l'ingérence étrangère au Congo. Permettez-moi de citer le passage du rapport de la Commission qui traite cette question :

« La Commission estime qu'un appel devrait être lancé à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent de toute immixtion dans les affaires intérieures du pays et évitent, en particulier, d'adopter toute attitude susceptible de rendre l'opposition entre les différentes tentatives au Congo plus aiguë et la réconciliation plus difficile. » [A/4711, par. 143.]

Le Conseil de sécurité a demandé instamment que des mesures soient prises pour le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaire et paramilitaire et conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du Commandement des Nations Unies, ainsi que des mercenaires. Nous estimons que la poursuite de toute intervention unilatérale, de quelque origine qu'elle soit, augmente considérablement les risques de guerre civile au Congo. En conséquence, la délégation norvégienne demande à tous les Etats Membres intéressés de bien vouloir rappeler du Congo toutes les personnes répondant à ces qualifications, et de veiller à ce qu'aucune autre n'y entre à l'avenir.

34. Nous espérons que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février, les recommandations de la Commission de conciliation et les conclusions de ce débat, jointes aux efforts du peuple congolais lui-même, permettront de résoudre les problèmes constitutionnels et politiques du Congo, et qu'elles serviront de point de départ à une nouvelle étape encore plus importante : le retour de ce pays à la stabilité et à une vie économique et sociale normale, grâce à la coopération étroite des Nations Unies et du Gouvernement congolais. Les rapports des Nations Unies montrent que, pendant la période d'instabilité politique, la vie économique du Congo est restée au point mort. C'est le devoir de l'ONU et de ses Etats Membres d'apporter leur aide technique et financière au Congo, afin de relancer sa vie économique et d'assurer la bonne marche de ses services publics.

35. Nous constatons avec regret que le Fonds des Nations Unies de 100 millions de dollars que l'Assemblée générale a décidé de créer, sans qu'il y ait eu de vote contraire lors de sa quatrième session extraordinaire d'urgence [résolution 1474 (ES-IV)] n'a même pas encore atteint 20 millions de dollars.

36. La délégation norvégienne a déclaré au cours des débats de la quatrième session extraordinaire d'urgence [860^e séance] que le Gouvernement norvégien était disposé à recommander au Parlement que la Norvège

s'acquitte de sa quote-part de contribution au Fonds. Nous sommes heureux d'annoncer que le Parlement norvégien a voté un crédit de 500 000 dollars pour le Fonds. Cette somme, qui constitue le montant pour lequel la Norvège participe au total de 100 millions de dollars, calculé sur la base du barème des contributions au budget ordinaire, a été versée au crédit de l'Organisation.

37. Nous espérons que tous les Etats Membres acceptent de participer aux dépenses qui seront engagées au titre des opérations présentes et futures des Nations Unies au Congo. Nous comprenons les problèmes que cela risque de poser à certains Etats Membres dont l'économie, en plein processus de développement, n'a pas encore trouvé son équilibre. Nous voudrions, en particulier, exprimer notre admiration aux Etats Membres d'Afrique et d'Asie qui ont assumé de lourdes charges, tant en valeur relative qu'en valeur absolue, en mettant des contingents militaires considérables à la disposition de la Force des Nations Unies. Il faut espérer qu'inspirées par un tel exemple les pays plus prospères et plus développés se feront un point d'honneur d'acquitter leur quote-part de cette charge financière.

38. A notre avis, il est d'une importance primordiale que des mesures soient prises au cours de la présente Assemblée pour placer l'opération des Nations Unies au Congo sur un terrain financier sûr et solide, afin de préserver le caractère international de cette opération. Pour sa part, le Gouvernement norvégien est prêt à proposer que des fonds soient votés, pour couvrir notre participation aux frais de l'opération, sur la base de tout barème de contributions raisonnable auquel l'Assemblée donnerait son accord.

39. M. SHUKAIRY (Arabie Saoudite) [traduit de l'anglais] : Les Nations Unies se trouvent une fois de plus saisies de la question du Congo. Depuis juillet 1960, ce problème s'est maintenu au premier plan des préoccupations de l'Organisation mondiale, l'inquiétude grandissant chaque jour et la tension internationale montant de plus en plus. Pour faire face à cette situation, cinq résolutions ont été adoptées : quatre par le Conseil de sécurité et une par l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire d'urgence.

40. Bien que nous ayons envoyé sur place une Force et un Commandement des Nations Unies, le problème est toujours en nous et nous ne pouvons nous en débarrasser. Il est tragique de constater que la seule évolution enregistrée jusqu'à présent est dans le sens de l'aggravation et de la désintégration.

41. Nous connaissons le drame qui se déroule au Congo. Quelle que soit notre position, quel que soit le groupe auquel nous appartenions et quelles que soient la tactique et la stratégie qui guident nos débats, nous connaissons trop bien — au moins au fond de notre cœur — les causes de ce drame pour qu'il soit besoin de les redire.

42. Mais le Congo a connu un autre désastre : il est devenu un « problème » des Nations Unies. Or, pour un peuple, devenir un « problème » des Nations Unies est un désastre, et c'en est un autre que cette situation se prolonge. Voilà où en est le Congo à l'heure actuelle.

43. Une fois conscients de cette vérité, nous ne pouvons nous dérober à la question : Qui est coupable ? Le monde et les conflits internationaux étant ce qu'ils sont, nous comprenons aisément que chaque bloc s'empresse d'accuser son voisin et point n'est besoin d'être un génie pour découvrir les raisons de cette tragédie. Elle est dévoilée aujourd'hui aux yeux de tous, plus nette que jamais, tandis que, dans l'ombre, les coupables tentent en vain d'échapper au verdict de l'histoire.

44. Bien qu'il soit devenu une République indépendante et un Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, le Congo n'en reste pas moins une question coloniale et un problème impérialiste. Dès qu'en 1874 Stanley eut découvert l'importance du fleuve Congo, le Congo devint l'enjeu des rivalités internationales et l'un des objectifs de l'impérialisme. Stanley était d'ailleurs convaincu, à l'époque, que ce puissant fleuve deviendrait un jour le centre d'un problème politique. Les tragiques événements que nous avons à déplorer nous montrent que Stanley était prophète autant qu'explorateur. Par deux fois, ses prédictions se sont révélées exactes. En 1884, une conférence s'est réunie à Berlin pour examiner la question du Congo; elle s'est terminée par un accord général entre les puissances européennes pour le partage de l'Afrique.

45. En 1960, les Nations Unies se sont penchées sur le problème du Congo afin de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité de ce territoire, avec pour seul résultat de voir l'indépendance du Congo menacée, son unité détruite, son intégrité en péril, et d'assister finalement au morcellement de la nouvelle république.

46. Certes, il est vrai que c'est la République indépendante du Congo qui a demandé la venue des Nations Unies sur son sol, mais en fait, c'est la Belgique qui a mené le Congo à faire appel à l'ONU. C'est la Belgique, et elle seule, qui a fait du Congo un « problème » des Nations Unies. Le 12 juillet 1960 est un jour désastreux pour le Congo, mais il marque aussi un moment dramatique de l'histoire de l'ONU qui allait tenter pour la première fois de mener à bien, hors de l'enceinte de cette noble assemblée, une mission digne de notre profond respect. Nous nous souvenons tous que c'est le 12 juillet 1960 que le Secrétaire général, M. Hammarskjöld, reçut le premier message du Congo. En consultant les documents des Nations Unies, nous voyons que ce message constitue la première page du dossier congolais. C'est un télégramme signé par Joseph Kasa-Vubu, président de la République du Congo et commandant suprême de l'armée nationale et par Patrice Lumumba, premier ministre et ministre de la défense du Congo.

47. C'est un document historique unique. Ce télégramme semble avoir été le sinistre instrument du destin; en effet, l'un des signataires a été assassiné et l'autre est condamné à la torture de voir son pays livré au chaos. Pour comprendre les raisons de ces destins tragiques, il faut nous remémorer le ton de ce texte historique. Voici quelle en était la teneur :

« Gouvernement de la République du Congo sollicite envoi urgent par Organisation des Nations Unies d'une aide militaire. Notre requête est justifiée par envoi au Congo de troupes métropolitaines belges en violation traité amitié signé entre Belgique et République du Congo le 29 juin 1960...

« Cause réelle de la plupart des troubles être promotions colonialistes. Accusons le Gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession du Katanga dans le dessein de garder la mainmise sur notre pays. Le gouvernement, appuyé par le peuple congolais, refuse être placé devant fait accompli résultat de la conspiration tramée par impérialistes belges et petit groupe de leaders katangais. Ecrasante majorité population Katanga être opposée à sécession qui signifie perpétuation déguisée du régime colonialiste. Aide militaire sollicitée a pour but essentiel protection du territoire national congolais contre actuelle agression extérieure qui menace paix internationale. Insistons vivement sur extrême urgence envoi troupes ONU au Congo². »

Voilà comment les Nations Unies ont été invitées au Congo et comment la Belgique a précipité le monde dans cette catastrophe. Et le monde paie maintenant le prix — et quel prix — de l'agression belge et des méprisables ambitions de l'impérialisme.

48. Le lendemain, 13 juillet 1960, le Président et le Premier Ministre du Congo, MM. Kasa-Vubu et Lumumba, ont de nouveau adressé ensemble un télégramme au Secrétaire général. C'est un second document historique, le dernier que ces deux hommes d'Etat devaient jamais signer ensemble. Là encore, rappelons-nous ce qu'ils disaient :

« A propos de l'aide militaire demandée par République du Congo à Nations Unies, le Chef de l'Etat et le Premier Ministre du Congo précisent ce qui suit : 1) aide demandée ne pas avoir pour but rétablir situation intérieure du Congo mais bien protection territoire national contre acte agression posé par troupes métropolitaines belges; 2) aide demandée s'adresser uniquement à une force des Nations Unies composée de militaires de pays neutres et non Etats-Unis comme diffusé par certaines stations de radio; 3) si aide sollicitée ne parvient dans délai le plus bref République du Congo se verra dans obligation faire appel aux puissances du Pacte de Bandoung; 4) aide avoir été sollicitée souverainement par République du Congo et non en accord avec Belgique comme diffusé³. »

Ce second télégramme est éloquent; il prouve que la Belgique, en plus de l'agression armée, pratiquait aussi la guerre des nerfs contre la République du Congo. Le dossier du Congo à l'ONU est devenu, avouons-le, une accumulation de correspondance, de rapports et de protestations. Mais ces deux télégrammes de Kasa-Vubu et Lumumba expliquent à jamais la tragédie du Congo à l'ONU, et celle de l'ONU au Congo.

49. Je vous remets ces textes en mémoire afin que, dans la passion et la confusion de la guerre civile qui ensanglante le Congo, nous n'oublions pas qui fut à l'origine de cette tragédie. On condamne parfois les dirigeants congolais pour leurs rivalités et leurs ambitions personnelles, on les accuse de solliciter l'aide des pays étrangers et de favoriser leur ingérence dans les affaires de la République, et cette opinion n'est pas sans fondement; les divisions conduisent à la ruine. Mais c'est la Belgique qui a lézardé l'édifice avant même qu'il soit fini de construire. C'est la Belgique qui a poussé le Katanga à la sécession au moment même de la naissance de l'Etat congolais. C'est la Belgique qui a semé la discorde entre les dirigeants congolais à la veille même de l'indépendance. Et après l'indépendance, c'est encore la Belgique qui a enfoncé entre Kasa-Vubu et Lumumba cet effroyable coin qui a pénétré jusqu'au cœur même du Congo.

50. Ainsi, le désastre du Congo, les souffrances de son peuple, les douloureuses épreuves que traversent les Nations Unies au Congo, enfin, et ce n'est pas la moindre épreuve, la tâche pénible qui incombe aux forces africaino-asiatiques actuellement rassemblées dans ce pays — voilà l'œuvre de la Belgique et les conséquences directes de l'impérialisme.

51. Je n'ai rien dit des charges financières qu'ont à supporter les Nations Unies au Congo: c'est un des problèmes dramatiques auxquels doit faire face le Secrétaire général pour mener à bien les opérations des Nations Unies. En fait, l'aspect financier de l'opération des Nations Unies au Congo concerne avant tout la Belgique. Le peuple belge aimerait bien que les pays sous-développés paient la note de l'agression belge. Mais c'est la Belgique

² Ibid., quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4382.

³ Ibid.

qui devrait supporter les frais de ses menées coloniales et de ses ambitions impérialistes en Afrique. Elle a de vastes entreprises au Congo, qui ont fait des investissements considérables. Nous estimons que l'ONU, au lieu de demander aux Etats Membres d'endosser cette responsabilité financière, devrait rechercher les moyens de confisquer tous les intérêts belges au Congo pour couvrir les frais de son opération. C'est la Belgique, et elle seule, qui devrait payer le prix de son agression.

52. Lorsque je parle de l'agression belge, je ne formule pas une condamnation fondée sur des préjugés ou la malveillance. Nous n'avons aucune raison d'être partiaux envers la Belgique, mais elle ne peut échapper au verdict de l'histoire. Même un grand Belge comme M. Victor Larock, député et ancien ministre des affaires étrangères, a condamné la conduite du Gouvernement belge au Congo en ces termes :

« C'est en grande partie la faute du Gouvernement belge si la Belgique est frappée de discrédit aux yeux de presque toutes les nations. Le prestige de la Belgique dans le monde est tombé en ligne verticale. Il ne pourrait être plus bas. Les Belges sont traités au Congo en indésirables, tandis qu'à l'Organisation des Nations Unies la Belgique est traitée en suspecte. »

Cette déclaration n'a pas été faite à la presse, à la légère ou sous l'empire de la colère, elle a été faite à la Chambre des représentants de Belgique, le 17 août 1960, avec calme et sang-froid. Je cite la date afin de rappeler à la délégation belge qu'à ce moment-là la situation au Congo ne s'était pas encore aggravée aussi dangereusement. On comprend que l'ancien ministre des affaires étrangères décrive la Belgique comme seulement suspecte aux yeux des Nations Unies, car, après tout, quelles que soient les critiques qu'on ait à formuler, l'amour que l'on porte à son pays prédispose à l'indulgence. Mais, en réalité, la Belgique n'est pas suspecte aux yeux des Nations Unies, elle est bel et bien condamnée par ses méfaits, par sa politique, par ses violations des décisions des Nations Unies. Dès le début, la Belgique a voulu pour le Congo une forme d'indépendance qui servirait ses propres intérêts, une indépendance sous domination belge, taillée aux mesures des ambitions de la Belgique. Pour être plus précis, une indépendance dépendante.

53. Dans un livre intitulé *Congo Disaster* qui témoigne des vastes connaissances et de l'excellente information de son auteur, M. Colin Legum arrive à la conclusion que, même au moment de la Conférence de la table ronde à Bruxelles en janvier 1960 « les Belges n'envisageaient pas une indépendance immédiate. Ils pensaient pouvoir réaliser une communauté belgo-congolaise. Ils espéraient aussi que leur roi (le roi des Belges) pourrait encore être reconnu comme roi d'un Congo indépendant »⁴.

54. Ainsi, ce que les Belges voulaient pour le Congo, ce n'était pas l'indépendance, mais la dépendance à l'égard de la Belgique, et le roi des Belges régnant à Léopoldville comme roi des Congolais. Mon intention n'est pas de faire devant l'Assemblée l'histoire de la crise congolaise, mais simplement de préciser ceci : les deux télégrammes de Kasa-Vubu et Lumumba qui ont placé la question du Congo entre les mains des Nations Unies et qui ont pris les Nations Unies au piège congolais n'auraient jamais atteint le bureau du Secrétaire général, M. Hammarskjöld, à New York, sans la Belgique et ses manœuvres agressives.

55. Les événements qui viennent de se dérouler au Congo démontrent bien que les deux télégrammes de Kasa-Vubu et Lumumba ne constituent pas seulement

l'acte d'accusation de la Belgique devant le tribunal de l'histoire, mais que l'Assemblée doit les considérer, au cours de la présente session, comme le moyen de dénouer l'impasse actuelle. La Belgique ne s'est pas contentée de commettre une agression contre l'indépendance congolaise alors que celle-ci venait à peine de naître, elle poursuit cette agression. Elle ne s'est pas contentée de provoquer la désintégration du Congo aux premiers jours de sa souveraineté, mais elle poursuit aujourd'hui encore, avec la même persévérance et la même énergie, ses efforts pour réaliser le démembrement et le morcellement du Congo, au moment précis où siège cette assemblée.

56. « Accusons le Gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession du Katanga dans le dessein de garder la mainmise sur notre pays. » Telle était l'accusation portée contre la Belgique par Kasa-Vubu et Lumumba, dans leur télégramme. Telle est la cause de tout le désastre. Quels sont les faits sur lesquels repose cette accusation ? Quels en sont aujourd'hui le sens et les conséquences ? Les faits, nous les connaissons. Les Belges appelaient le Katanga « le scandale géologique », en raison de la variété et de l'importance de ses ressources minérales « scandaleusement » riches. Il produit en effet 8 p. 100 du cuivre mondial, 60 p. 100 de l'uranium du monde occidental, 72 p. 100 du cobalt et 80 p. 100 des diamants industriels du monde, ainsi que d'importantes quantités d'or, de zinc, de cadmium, de manganèse, de colombium et de tantale. J'avoue ne pas connaître certains de ces minéraux et je pense qu'il en est de même pour beaucoup d'entre nous.

57. Sous la domination belge, la contribution du Katanga aux revenus du Congo était de 60 p. 100 ce qui fait du Katanga le cœur économique du Congo, selon les termes d'une autorité en la matière. Sans le Katanga, le Congo serait très pauvre. Au lieu d'une bénédiction accordée par la nature, la politique impérialiste a fait de ces richesses une malédiction pour le peuple congolais. Oui, cela est vrai. Incapable de réduire au silence les aspirations du Congo à l'indépendance, la Belgique a tenté de le démembrer et rien ne pouvait lui porter un coup plus fatal que de lui arracher le Katanga, son cœur économique.

58. C'est au cours des fêtes de l'indépendance que Tshombé et la Belgique se sont trouvés. D'après M. Colin Legum, Tshombé « n'a jamais appartenu au mouvement nationaliste. Aux jours du colonialisme, il se tenait aux côtés des Belges »⁵. Ceci n'est pas de moi : je cite les mots d'un écrivain qui a été jusqu'au fond du problème et dont l'opinion fait autorité.

59. C'est dans ce contexte que la Belgique a mis au point sa politique à deux tranchants contre le Congo : sécession d'une part, agression d'autre part. La Belgique a mis ses troupes à la disposition de Tshombé et un commandant belge a pris l'armée en main. La Belgique a ordonné à ses fonctionnaires, aux colons belges qui avaient fui en Rhodésie, de retourner au Katanga sous peine de lourdes sanctions économiques. Elle a prié les Nations Unies de ne pas envoyer leurs forces au Katanga et elle a commencé à manœuvrer auprès des pays occidentaux pour leur faire reconnaître l'indépendance du Katanga. Bref, la Belgique a tout fait pour essayer de placer le Katanga sous sa suzeraineté avec le fantoche Tshombé à la tête du pays.

60. Ne croyez pas que je me laisse entraîner par les mots, je cite des faits précis étayés par des données positives. Dans son récent rapport à l'ONU, la Commission de conciliation pour le Congo a déclaré que l'armée de Tshombé était encadrée par de nombreux officiers belges et étrangers. Il ressort de son enquête que des sommes

⁴ Colin Legum, *Congo Disaster* (Penguin Books, Baltimore [Maryland], 1961), p. 73 et 74.

⁵ *Ibid.*, p. 99.

considérables ont été mises à la disposition de Tshombé par des pays étrangers, notamment la Belgique, et que l'Union minière belge apporte un soutien financier important aux autorités katangaises. Dans son deuxième rapport au Secrétaire général [A/4557 et Add.1⁶], M. Dayal a donné une liste complète du personnel belge militaire, paramilitaire et civil au Katanga. Il signale la présence de 114 officiers et 117 sous-officiers et hommes de troupe belges au Katanga, sans compter 58 officiers belges qui servent dans la police. Dans ce même rapport, M. Dayal décrit l'influence belge d'un terme très évocateur, il dit qu'elle est « omniprésente ». A cette omniprésence de la Belgique répond, hélas ! l'« omniabsence » des Nations Unies au Katanga. En fait, c'est la Belgique qui a entièrement créé la force militaire du Katanga. Le *Daily Mail* de Londres, qu'on ne peut accuser d'être un journal communiste, rapporte de source autorisée qu'au cours des mois de juillet et août 1960 plus de 100 tonnes d'armes et de munitions ont été envoyées par avion de Bruxelles au Katanga, en plus de ce qui est parti des bases belges du Congo. Le *Daily Mail* a également révélé que 25 appareils de l'armée de l'air belge avaient été repeints aux couleurs du Katanga, et ceci avec l'intention délibérée de commettre un acte de fraude internationale en plus d'effectuer le transfert de ces appareils à l'armée katangaise. Ont été détachés à l'armée de Tshombé 89 officiers belges et leurs sous-officiers. En plus des 326 sous-officiers et techniciens belges qui servaient comme volontaires au Katanga en septembre 1960, un nouveau contingent de 70 officiers et sous-officiers a été envoyé de Bruxelles dans cette province.

61. Je me suis appesanti sur cette question parce qu'elle nous montre le déroulement de la crise congolaise, jusqu'à ce jour, et qu'elle montre ce qui est et qu'elle éclaire pour nous l'avenir du Congo et les responsabilités qui incomberont aux Nations Unies dans ce pays. Ces faits devraient inspirer les efforts que l'Assemblée va tenter au cours de la présente session pour rendre — je dis bien rendre — au Congo son indépendance, son intégrité territoriale et son unité. L'exemple pernicieux du Katanga est devenu contagieux, il s'est répandu comme un fléau qu'il faut extirper jusqu'à la racine. Le Kasai où se trouvent 90 p. 100 des ressources en diamant du Congo a été proclamé l'Etat du Diamant, sous la présidence de Kalonji, cette réplique de Tshombé le Belge. Là encore, la Commission de conciliation des Nations Unies nous a fourni un rapport complet sur l'aide militaire accordée au Kasai par la Belgique sans parler des subsides que lui verse la fameuse compagnie belge Forminière. Ce mouvement séparatiste organisé et financé par la Belgique s'étend à d'autres territoires; il risque de provoquer l'anéantissement du Congo en tant que République indépendante, Membre de l'Organisation des Nations Unies — et n'oublions pas le danger qu'il fait courir aux Nations Unies, et, à travers elles, à la paix et à la sécurité mondiales.

62. Jusqu'à présent, seuls le Katanga et le Kasai ont fait sécession, et c'est déjà pour le Congo un désastre suffisant. Une voix autorisée a pu dire que séparer le Katanga du Congo, c'était comme si l'on séparait la Ruhr de l'Allemagne ou les Midlands de l'Angleterre. Et pourtant, le péril qui menace maintenant les Nations Unies au Congo ressemble à ce qui se passerait si l'on faisait disparaître l'Allemagne ou l'Angleterre tout entières, car il ne s'agit de rien moins que de l'anéantissement de la République du Congo. Je veux parler de la conférence qu'ont tenue un certain nombre de dirigeants congolais à Tananarive, peu après le début de la présente session de l'Assemblée générale. Cette conférence nous a inspiré

des sentiments de joie mêlée de regrets, d'espoir mêlé de crainte. Nous nous sommes réjouis de voir la République malgache qui est un Etat africain que nous respectons tous, prendre l'initiative d'arranger cette réunion. Nous tenons à remercier le gouvernement et le peuple malgaches d'avoir pris l'initiative d'aider le Congo à se sauver du désastre, et nous exprimons notre gratitude et notre admiration à la République malgache pour cette remarquable entreprise. Mais nous déplorons que rien n'ait pu convaincre les autres dirigeants congolais de participer à la conférence.

63. Bien que nous ne soyons pas absolument convaincus que la Conférence de Tananarive ait été pleinement représentative, nous ne pouvons passer sous silence les cinq résolutions fondamentales qu'ont adoptées les dirigeants congolais présents à cette conférence. Non pas que nous ayons l'intention de nous mêler des affaires intérieures du Congo, loin de là. Les Nations Unies ne doivent pas intervenir ni laisser intervenir dans les affaires intérieures d'aucun pays, et le Congo, malheureux et blessé ne fait pas exception à la règle. Laissons les affaires congolaises aux Congolais. Mais les Nations Unies ont envers le Congo des devoirs et des responsabilités.

64. En premier lieu le Gouvernement central du Congo a demandé aux Nations Unies de l'aider à maintenir l'ordre public sur son territoire et à préserver son indépendance et son intégrité territoriale. Cette requête du Gouvernement congolais est encore valable aujourd'hui aux yeux des Nations Unies et, tant qu'elle n'a pas été annulée par un gouvernement légitime, représentant le peuple du Congo et capable d'exercer effectivement son autorité sur l'ensemble du pays, nous ne pouvons renoncer à un devoir que nous avons assumé dans l'intérêt du peuple congolais.

65. En second lieu, la situation au Congo est devenue tellement explosive et tellement dangereuse qu'elle risque de provoquer un conflit international. C'est à la lumière de ces faits que nous devons considérer les résolutions adoptées en mars 1961 par la Conférence de Tananarive et avec ces objectifs en vue que nous devons les étudier.

66. Ici, à l'ONU, ce qui nous intéresse avant tout, c'est la structure fondamentale que la conférence a admise comme point de départ de ses délibérations; je veux parler de la notion de fédération du Congo, fédération dont on nous a dit qu'elle devait se composer, à l'origine, de 10 Etats souverains. Les détails, nous dit-on, restent à préciser, mais il ne fait pas de doute que cette décision signe l'arrêt de mort du Congo. La République du Congo qui a été admise à l'ONU sera, discute par les résolutions de la Conférence de Tananarive et cessera d'exister. La Conférence de Tananarive a pris là une décision dont les conséquences sont incalculables et les Nations Unies ne peuvent assister en témoins indifférents au démembrement du Congo.

67. Le peuple congolais est indiscutablement le maître chez lui; il peut, s'il le veut, abroger la République et créer autant d'Etats que bon lui semble. Il peut opter pour un système unitaire, un système fédéral ou s'ériger en confédération: peu importe, tant qu'il obéit à son libre arbitre et que son choix ne lui est dicté par personne. Les Nations Unies ne peuvent pas choisir un gouvernement pour le peuple congolais, ni même lui conseiller un système plutôt qu'un autre. Nous devons laisser à ce peuple le soin de diriger ses propres affaires; je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus, mais il nous appartient de nous occuper d'un certain nombre d'autres questions d'une importance primordiale.

68. En premier lieu, nous devons nous assurer que la transformation de la République du Congo en une confédération d'Etats répond vraiment à la volonté du peuple exprimée hors de toute contrainte, de toute intimidation

⁶ Le texte de ce rapport a également été distribué en même temps comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/4557 et Corr.1.

et de toute crainte. C'est à la population du Congo, et à elle seule, qu'il appartient d'en décider, et le Parlement lui-même n'a pas à intervenir. Un problème aussi fondamental ne peut être résolu en dernier ressort que par un libre plébiscite de la population tout entière.

69. Notre position, en tant que Nations Unies, a déjà été fixée. Qu'il me soit permis de rappeler à l'Assemblée générale que, dès le 22 juillet 1960, lorsque nous avons commencé à examiner la situation au Congo, le Conseil de sécurité a parlé de la République du Congo comme d'une « unité ». L'expression employée par le Conseil de sécurité s'appliquait au fond de la question, ce n'était pas une expression formelle ou un point de terminologie. Les Nations Unies ne peuvent approuver une politique qui tend à désintégrer cette unité en plusieurs éléments distincts. Je crains que nous ne puissions accepter la résolution de la Conférence de Tananarive, à moins qu'elle ne soit préalablement soumise au référendum du peuple congolais. Il est inadmissible que la conférence prenne le pas sur les Nations Unies et celles-ci ne s'inclinent que devant la volonté du peuple congolais. Les dirigeants congolais qui se sont réunis à Tananarive, quelle que soit l'autorité dont ils sont revêtus — et nous leur accordons tout le respect et toute la courtoisie qui leur sont dus —, n'ont pas reçu mandat de leur peuple pour liquider la République. Comme son nom l'indique, la République constitue un bien que tous les citoyens possèdent en commun et non la propriété privée d'une poignée de ses dirigeants, qu'ils ont le droit de diviser et de répartir selon leur bon plaisir.

70. En second lieu, nous devons nous assurer que ce n'est pas la Belgique ou toute autre puissance étrangère qui souhaite le démembrement du Congo. Le fondement de la politique des Nations Unies et l'objectif de toutes les résolutions qu'elles ont adoptées sur le Congo résident en ceci : préserver l'unité du peuple congolais et l'intégrité de son territoire. Sous la Belgique, le Congo était un. Le Congo a accédé à l'indépendance sur la base de cette unité. La Loi fondamentale adoptée par le peuple congolais reposait sur le fondement de l'unité et de l'intégrité territoriale. Passer maintenant à un autre système sous la dure pression de la guerre civile, de la famine et des manœuvres internationales équivaldrait au reniement de tous les principes énoncés dans notre charte. Pendant 75 ans, le Congo a vécu en tant qu'unité sous le joug impérialiste; il est d'autant mieux placé pour exiger de conserver cette unité aux jours de sa glorieuse indépendance.

71. En troisième lieu, nous devons nous assurer que cette notion de confédération n'a pas été largement inspirée par le fait accompli du Kasai et du Katanga, dont les machinations belges ont fait des entités séparées. Après le navrant assassinat de Lumumba, le régime de Stanleyville a fait son apparition et a étendu son autorité sur une grande partie du pays, laissant le reste au gouvernement de Léopoldville. Nous ne pouvons accepter cette situation de fait. Les Nations Unies ne peuvent s'associer à un fait accompli, ni fonder leur action sur la reconnaissance de ce fait. Le partage du Congo est l'œuvre de la Belgique, d'une part, et d'autre part, il est le résultat d'un coup de force. La province du Katanga n'appartient pas à Tshombé elle n'appartient même pas aux habitants du Katanga. Elle appartient au Congo, et seule la volonté de tout le peuple congolais peut en disposer. Et, si l'on soumettait ces différents mouvements séparatistes à un référendum, ce ne sont pas les habitants du Katanga, mais le peuple congolais tout entier qui déterminerait le sort de cette province. C'est le peuple congolais qui a fait du Katanga ce qu'il est devenu; ce ne sont ni la Belgique, ni Tshombé, ni même le peuple katangais.

72. L'auteur de *Congo Disaster*, que j'ai déjà cité, a particulièrement étudié cette question, et les faits qui se

dégagent de son enquête sont extrêmement révélateurs :

« (Les Belges) encourageaient les migrations ouvrières (au Katanga) depuis les autres régions du pays. Ils utilisaient les impôts perçus au Congo pour financer le développement du Katanga et en faire la seule région évoluée du pays... la majeure partie du programme de grands travaux était financée par les Congolais eux-mêmes; tous les services publics étaient aux mains du Gouvernement du Congo qui en assurait le financement... De plus, à l'heure actuelle, au moins 25 p. 100... des actions des mines du Katanga appartiennent au Gouvernement congolais⁷. »

Ces faits constituent des arguments écrasants contre toute politique favorable à une confédération. Ils prouvent de façon irréfutable que le Katanga appartient au Congo, à toute la population congolaise et que cela doit rester ainsi.

73. En quatrième lieu, nous devons nous assurer que cette confédération ne repose pas sur un accord destiné à servir des ambitions personnelles. Je ne me livre à nulle allusion perfide, mais je cite le *New York Times* du 18 mars d'après lequel Tshombé, le grand architecte de cette confédération, aurait dit : « Pour commencer, il y aura au moins 10 Etats, et peut-être plus. Pourquoi ? Parce que tout le monde aspire à la charge de chef d'Etat et aux honneurs qui s'y attachent. » Créer des Etats parce que certains dirigeants congolais aspirent à l'honneur d'en être chefs, voilà une raison indigne que nous lui prêtions la moindre attention, et indigne aussi de la notion de confédération. Ce n'est pas parce que Tshombé désire se voir élever à la dignité de chef d'Etat et qu'une poignée de ses semblables partagent ses ambitions que les Nations Unies doivent tolérer que tant de vaine gloire soit satisfaite au prix du démembrement du Congo, des souffrances de son peuple et de l'effondrement de la République. C'est pour conjurer de tels dangers que nous examinerons à nouveau le problème du Congo.

74. Devant les calamités qui se sont abattues sur le Congo, nous ne devrions pas tant nous préoccuper de discuter les divers aspects du problème que d'aider ce malheureux pays à combattre ses maux. Or, depuis juillet 1960, les Nations Unies sont submergées par un torrent de discussions, tandis que, sous leurs yeux, le Congo court à sa perte.

75. Les Nations Unies ont été appelées au Congo par un gouvernement central qui n'existe plus. Kasa-Vubu a déposé Lumumba, et Lumumba a déposé Kasa-Vubu. Le colonel Mobutu a proclamé la neutralisation de l'Etat et le gouvernement des universitaires est tombé sous la coupe des Belges. Et, depuis, les gouvernements n'ont cessé d'apparaître et de disparaître; M. Dayal, avec son éloquence coutumière, les a appelés des « gouvernements qui n'existaient que sur le papier », gouvernements fictifs qui n'ont jamais exercé de réelle autorité sur le pays.

76. En assumant ses responsabilités au sein des Nations Unies, le Congo poursuivait trois objectifs principaux : préserver son indépendance, maintenir l'ordre public et la légalité sur son territoire. Le désordre et l'illégalité règnent néanmoins au Congo à l'heure actuelle, et ceci, surtout par la faute de l'armée congolaise. Quand je parle de l'armée congolaise, n'oublions pas qu'il s'agit de la force publique constituée par la Belgique selon les pires traditions colonialistes. Le second objectif visait à préserver l'intégrité territoriale du Congo. Là aussi, la situation s'est aggravée : les suppôts de la Belgique morcellent le pays en de nombreux Etats, à la manière du système féodal en vigueur au Moyen Age. Et le troisième objectif tendait au maintien de l'indépendance politique du Congo.

⁷ Colin Legum, *Congo Disaster*, p. 122.

Dans ce domaine, l'échec est total. La République indépendante de droit qui est représentée à l'Assemblée générale est de fait sans réelle indépendance.

77. L'ingérence, l'infiltration et la domination étrangères ne cessent de menacer gravement l'indépendance du Congo. On pourrait comparer le Congo au Saint Empire romain à son déclin, dont c'est Voltaire, je crois, qui a dit qu'il n'était plus ni saint, ni empire, ni romain. Nous avons donc l'impérieux devoir de redoubler d'efforts pour atteindre les trois objectifs principaux que se sont fixés les Nations Unies. Que ces objectifs n'aient pas encore été atteints n'est pas une raison pour que les Nations Unies hésitent ou reculent. En fait toute hésitation des Nations Unies sur le problème du Congo constituerait une défaite dont cette organisation ne se relèverait jamais. Mais, pour que les Nations Unies et le peuple congolais remportent la victoire, nous devons nous tenir prêts à une action positive. Le vote d'une résolution grandiloquente de plus ne ramènera pas la paix au Congo et ne lui rendra pas son indépendance et son unité.

78. C'est donc de la Belgique qu'il faut nous occuper, et cette session ne doit pas se terminer sans que nous ayons pris toutes dispositions pour obliger les Belges à quitter complètement toutes les provinces du Congo, à commencer par le Katanga. Tels sont la lettre et l'esprit de l'ensemble des résolutions adoptées jusqu'ici par les Nations Unies à propos du Congo. Le 14 juillet 1960, le Conseil de sécurité a fait appel « au Gouvernement belge pour qu'il retire ses troupes du territoire de la République du Congo »⁸. La Belgique n'a tenu aucun compte de cette résolution. Le 22 juillet 1960, le Conseil de sécurité a de nouveau invité « le Gouvernement belge à mettre rapidement en application la résolution... touchant le retrait de ses troupes, et autorisé le Secrétaire général à mener à cet effet l'action nécessaire »⁹. La Belgique n'a tenu aucun compte de cette résolution. Le 9 août 1960, le Conseil de sécurité a invité « le Gouvernement belge à retirer immédiatement ses troupes de la province du Katanga selon de prompts modalités »¹⁰. La Belgique n'a tenu aucun compte de cette résolution.

79. Lors de sa session extraordinaire d'urgence de septembre 1960, l'Assemblée générale a appuyé pleinement les résolutions du Conseil de sécurité sur le retrait des troupes belges du Congo [résolution 1474 (ES-IV)]. La Belgique n'a tenu aucun compte de cette résolution. Dans sa résolution du 21 février 1961, le Conseil de sécurité a demandé instamment « que des mesures soient prises pour le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaire et paramilitaire et conseillers politiques belges... ainsi que des mercenaires »¹¹. La Belgique n'a tenu aucun compte de cette résolution.

80. Voilà les brillants états de service de la Belgique au sein des Nations Unies, remarquables en ce qu'ils ne montrent que mépris et bravade à l'égard des décisions de l'Organisation.

81. A l'égard du Secrétaire général, M. Hammarskjöld, qui avait été habilité, aux termes de ces résolutions, à prendre les mesures voulues, la Belgique a affiché le même mépris et la même bravade. Le 8 octobre 1960, le Secrétaire général a adressé au Gouvernement belge une note verbale le priant de retirer « tout le personnel militaire, paramilitaire ou civil qu'il a mis à la disposition des autorités au Congo... et de faire parvenir toute aide au Congo... par l'intermédiaire des Nations Unies »

[A/4557, part. B, sect. 1]. La Belgique n'a tenu aucun compte de la demande du Secrétaire général. Le 19 octobre, le Secrétaire général a adressé une deuxième note verbale à la Belgique [*ibid.*, sect. 2] afin d'attirer son attention sur l'aide militaire qu'elle accordait au Katanga et au Kasai, en violation des résolutions des Nations Unies. La Belgique n'a tenu aucun compte de l'avertissement du Secrétaire général. Le 29 octobre, M. Hammarskjöld a adressé une troisième note verbale à la Belgique [*ibid.*, sect. 4], attirant son attention sur ce qu'elle avait continué à fournir une aide militaire, malgré les résolutions des Nations Unies, et lui demandant instamment d'y mettre fin.

82. La Belgique a continué à braver les décisions des Nations Unies et n'a tenu aucun compte de ce que disait le Secrétaire général. Aujourd'hui encore, elle défie l'ONU et le Secrétaire général qui a été investi de son mandat et de l'autorité qu'il lui confère par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Et maintenant, l'Assemblée se trouve devant le problème d'avoir à trancher se dilemme.

83. Au cours du présent débat, de nombreuses solutions ont été proposées pour aider le Congo à sortir de la situation dramatique où il se trouve. Le Président du Ghana et les chefs de plusieurs autres délégations ont avancé un certain nombre de suggestions utiles. On a proposé la création d'un commandement africain, le rappel des missions étrangères du Congo, la constitution d'un nouvel organe des Nations Unies, la convocation du Parlement, ainsi que la réorganisation et l'instruction de l'armée congolaise. Toutes ces suggestions et d'autres encore portent certainement sur des points essentiels, mais ce qui prime tout, c'est que la Belgique se retire du Congo. Tant que les Belges seront là, le Congo n'a aucune chance de retrouver la paix. Ni la création d'un nouvel organe, ni la réorganisation de l'armée, ni la convocation du Parlement, ni l'instauration d'un commandement africain ne serviront de rien tant que les Belges resteront enracinés au Congo. Leur départ du Congo marque le premier point de toute action des Nations Unies dans ce pays, il figure la lettre A de l'alphabet des Nations Unies au Congo. Si nous ne réussissons pas à faire partir les Belges du Congo, les Nations Unies ne pourront y réaliser aucun progrès avant un temps infini.

84. Mais comment faire pour obliger la Belgique à quitter le Congo ? La réponse est évidente. Je vais la donner avec franchise et le plus de courtoisie possible. La solution du problème dépend surtout des puissances occidentales et plus particulièrement des Etats-Unis. Fort heureusement, les Etats-Unis possèdent une nouvelle administration à la tête de laquelle se trouve le président Kennedy. Nous sommes convaincus que le président Kennedy se montrera un aussi fervent anticolonialiste qu'au temps où le sénateur Kennedy siégeait au Congrès des Etats-Unis. Le sénateur Kennedy s'est illustré avec éclat dans la lutte contre le colonialisme et nous espérons que, à partir de la Maison-Blanche, la liberté et la justice s'étendront au monde entier. Nous avons également la chance d'avoir parmi nous M. Stevenson dont les lettres de créance à l'ONU sont sa personnalité éminente, ses dons exemplaires et ses qualités de président (qu'il ne voie là aucune allusion à sa candidature !). Enfin, et ce n'est pas là notre moindre chance, les Etats-Unis ont commencé à se désolidariser du clan colonialiste, comme le montre bien leur prise de position sur la question de l'Angola qui leur a valu l'admiration de tous les peuples africano-asiatiques.

85. Nous sommes donc fondés à espérer voir les Etats-Unis adopter une nouvelle politique — je dis bien nouvelle — à l'égard du Congo. Je précise une nouvelle politique, car la position des Etats-Unis telle qu'elle nous

⁸ Documents officiels du Conseil de sécurité, quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960, document S/4387.

⁹ *Ibid.*, document S/4405.

¹⁰ *Ibid.*, document S/4426.

¹¹ *Ibid.*, seizième année, Supplément de janvier, février et mars 1961, document S/4741.

est apparue au cours de la première partie de cette session n'était (et j'utilise une litote) guère conforme à la Charte des Nations Unies, aux résolutions du Conseil de sécurité et aux directives données au Secrétaire général par l'Assemblée générale. Pendant la première partie de cette session, alors que l'Assemblée était bouleversée d'apprendre le retour des Belges au Congo, le Département d'Etat américain a publié un communiqué affirmant sa confiance en la Belgique et exprimant l'espoir que le retour des Belges serait un bienfait pour le Congo. Hélas ! le retour des Belges au Congo a marqué le retour du Congo à la Belgique. Comment donc exprimer de l'espoir et faire confiance à la Belgique ? A mon humble avis, cette politique a été désastreuse pour l'œuvre des Nations Unies et l'autorité du Secrétaire général et, par conséquent, prendre le parti de la Belgique revient à battre en brèche toutes les positions défendues par les Nations Unies au Congo.

86. Le blason de la Belgique déjà terni par sa politique au Congo, l'est plus encore maintenant qu'elle est responsable de l'humiliation subie par les Nations Unies. Quelle n'a pas été notre émotion devant la navrante photo qu'a publiée le *New York Times* du 9 mars 1961 et qui montrait les membres du contingent soudanais dans le port de Matadi, les mains en l'air, en train de se rendre à l'armée congolaise après avoir succombé sous le nombre et épuisé leurs munitions. Il est profondément attristant que les Soudanais aient été ainsi humiliés sous le drapeau de l'ONU et sous leur propre drapeau, mes frères soudanais qui ont été entraînés à mourir plutôt que de se rendre. Mais c'est avant tout la politique de la Belgique qui a porté atteinte à la dignité des Nations Unies et de la Force qu'elles ont envoyée au Congo.

87. Que ce soit pour un bien ou pour un mal, la Belgique fait partie de la communauté occidentale et c'est à la communauté occidentale qu'il appartient de faire en sorte que la Belgique quitte le Congo. A cet égard, le rôle des Etats-Unis doit être à la mesure de la grandeur du peuple américain et de sa glorieuse révolution. En tant que république libre et indépendante, les Etats-Unis sont le symbole éclatant de l'anticolonialisme et ce serait de leur part trahir leur histoire, leurs traditions et leur révolution que de soutenir la Belgique et de lui accorder leur confiance. Nous espérons que le président Kennedy ne commettra pas au Congo l'injustice impardonnable que le président Truman a commise en Palestine en 1947. Nous devons reconnaître que les efforts accomplis par le président Eisenhower, conjointement avec le premier ministre Khrouchtchev, et avec le soutien des Nations Unies, ont largement contribué à repousser les agresseurs lors de la campagne du Sinaï en 1956. Il n'est donc pas excessif de demander du haut de cette tribune aux Etats-Unis d'accepter d'agir de façon positive pour obliger la Belgique à quitter le Congo. Sans vouloir mentionner Israël qui n'est pas digne de lui être comparé, je dirai que la Belgique ne soutient pas la comparaison avec le Royaume-Uni ou la France.

88. J'ai adressé un fervent appel à la communauté occidentale, et en particulier aux Etats-Unis, parce que les événements ont prouvé qu'il n'y a pas de pire fléau que la présence des Belges au Congo. Cette présence implique l'absence des Nations Unies du Congo et il est grand temps que les puissances occidentales choisissent entre la Belgique et les Nations Unies, entre leur appartenance à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et leur appartenance à l'Organisation des Nations Unies. Le Congo traverse en ce moment ses heures les plus sombres, mais nous espérons que ce sont les heures qui précèdent une aube de paix et de tranquillité.

89. Dans l'éloquent discours qu'il a prononcé au cours du déjeuner donné en son honneur le 1^{er} mars par la Ville de New York, M. Stevenson a dit : « L'Afrique représente les Balkans d'aujourd'hui. » Nous sommes entièrement d'accord, mais nous voudrions ajouter qu'alors le Congo figure le Sarajevo qui déclencha la première guerre mondiale. N'attendons pas plus longtemps pour aller au fond du problème.

90. Il faut que la Belgique quitte le Congo. Pour apaiser les craintes des uns ou des autres, déclinons la neutralité du Congo, qu'il n'appartienne ni à l'Ouest ni à l'Est, qu'il ne soit ni communiste ni occidental, mais congolais comme doit l'être le Congo. Africanisons le Congo ; et si la neutralité est la solution actuellement préconisée au Laos, accordons-la dès maintenant au Congo avant qu'il ne soit trop tard. Une fois la Belgique partie du Congo, les perspectives de paix, d'unité et de progrès de ce territoire reposeront sur un terrain solide. Aussitôt le Congo débarrassé de la Belgique, tous ces prétendus Etats disparaîtront, y compris le Katanga, et l'on verra surgir un Congo unifié.

91. Pour conclure, je voudrais citer une excellente analyse qu'Eric Downtown a publiée dans le *Daily Telegraph* de Londres, le 27 juillet 1960, et dans laquelle il dit ceci — qui me paraît pouvoir très bien s'adresser à l'Assemblée :

« La mascarade de l'indépendance du Katanga devient chaque jour plus attristante. M. Tshombé, qui s'est nommé lui-même président, se trouve encore plus sous la coupe des Belges aujourd'hui que lorsqu'il n'était qu'un homme politique obscur, avant l'accession du Congo à l'indépendance. Son régime dépend entièrement des armes, des hommes et de l'argent de la Belgique. Sans ce soutien, son gouvernement s'effondrerait rapidement, sous l'effet des pressions tant intérieures qu'extérieures. »

Une fois le Katanga libéré de la Belgique, tous les autres petits Etats disparaîtraient sous les poussées intérieures et extérieures. Il n'y aurait plus de mascarade, plus de drame congolais. Nous verrions un Congo totalement libre, uni et souverain, travailler à l'avènement de la paix en Afrique et dans le monde entier.

La séance est levée à 12 h 45.